

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le 14 mai par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSENGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Youcef TERZI.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Anne FILLET (pouvoir à Françoise RAOULT), Stéphane LOZDOWSKI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 21 Quorum : 13

M. Sébastien GERARD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du rapport d'activités 2024 par People and Baby dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public) relative au multi-accueil Ti Ar Bleizig
2. Présentation du rapport d'activités 2024 par EPAL dans le cadre de la DSP relative au Centre pour l'enfance et la jeunesse Ti Glas
3. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2026
4. Attribution des subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2025
5. Attribution des marchés de travaux relatifs à la rénovation énergétique de la salle des associations
6. Actualisation de la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Finistère pour la rénovation énergétique de la salle des associations
7. Travaux complémentaires à l'église Notre-Dame de Saint-Thégonnec : avenants aux marchés et demandes de subventions
8. Gratuité des abonnements à la Médiathèque Ti Lutig
9. Cession foncière à Gorre Loc
10. Questions diverses
11. Rapport des commissions

- Mme le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance. M. Sébastien GERARD est nommé secrétaire de séance.
- Mme le Maire soumet le Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2025 au vote de l'assemblée. En l'absence de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité.
- Mme le Maire présente ensuite l'ordre du jour, précisant que le point 7 « Travaux complémentaires à l'église Notre-Dame de Saint-Thégonnec – avenants aux travaux et demandes de subventions » a été ajouté sur demande des services de l'Etat. L'ordre du jour modifié a été communiqué aux membres du Conseil municipal par mail le 20 mai. Elle demande l'approbation de l'Assemblée pour l'ajout de ce point, qui l'approuve à l'unanimité.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA DSP PAR PEOPLE AND BABY POUR LE MULTI-ACCUEIL DE TI AR BLEIZIG, CODE CM2505_01

RAPPORTEUR : GAELE ZANEGUY

Dans le cadre de la Délégation de Service Public liant la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et l'entreprise PEOPLE & BABY pour la gestion du multi accueil « Ti Ar Bleizig », le délégataire présente chaque année en conseil le rapport d'activités de l'année précédente, comme prévu par les dispositions de la convention de DSP.

Mme le Maire accueille et remercie de leur présence Mme Marion FOUQUET, directrice de la crèche Ti Ar Bleizig (arrivée le 15 janvier 2025) et Mme Pauline MALATESTA, responsable opérationnelle Bretagne pour People and Baby.

Ces dernières ont présenté le rapport d'activités 2024 de Ti Ar Bleizig à l'appui d'un diaporama.

Les éléments essentiels sont les suivants :

- Un projet pédagogique qui se décline en 5 axes :
 - Nature : partenariat avec Nevez Amzer, temps important passé par les enfants à l'extérieur de la crèche
 - Zen : atelier yoga, psychomotricienne...
 - Communication : rituels pour que les enfants se présentent le matin...
 - Beau : aménagement d'espaces qui procure du bien-être aux enfants, choix musical adapté, ambiance lumineuse naturelle, travail sur l'esthétique de l'environnement
 - Ouverture sur le monde : partenariat avec la bibliothèque, visites des commerces locaux, thèmes chaque mois avec propositions pédagogiques diversifiées, éveil à la langue bretonne... Les thèmes sont revisités cette année avec plusieurs sujets variés, et tout le projet de la crèche est en lien avec les thématiques choisies.
- Axes pédagogiques du projet de la crèche : autonomie, nature, estime de soi, initiation au breton (signature de la charte Y'a d'ar brezhonneg niveau 1 – 1^{ère} crèche bretonne à avoir signé la charte, avec une fierté d'avoir obtenu cette reconnaissance ; la crèche vise désormais le niveau 2), ateliers cuisine, temps à l'extérieur.
- Ecologie : repas préparés avec 50% de produits bio provenant au maximum des serres de Nevez Amzer, attention portée à la qualité des matériaux y compris pour la vaisselle, couches lavables de la marque Doujan (Morlaix), produits écologiques, partenariat avec Nevez Amzer pour la réalisation de petits meubles ou équipements en bois.

- Lien et communication avec les parents : application Crèche connect qui permet aux familles de suivre les activités de leurs enfants et de créer du lien entre l'équipe et les familles ; rencontres et évènements pour les parents, actu parents (newsletter), webinars sur des thématiques de soutien à la parentalité (bons retours des parents)
- Partenariats :
 - Avec le tissu local : bibliothèque, écoles publiques et privée, intervenants du Patio_école de musique à Morlaix, RPE de Morlaix Communauté, Nevez Amzer (pour mobilier en bois)
 - Partenariat avec la collectivité très constructif : réunions régulières mensuelles, reporting annuel
- Equipe : 7 ETP sur la crèche, pas de changement à part le poste de direction. 3 personnes sont là depuis le début de la crèche alors que le secteur de la petite enfance connaît des difficultés pour fidéliser ses salariés.
- Données de fréquentation :
 - Fréquentation un peu moins importante en 2024 car il y a eu moins d'inscriptions
 - Taux d'occupation 2024 un peu inférieur à l'objectif contractuel
 - Contrats à peu près similaires – les contrats de 4 ou 5 jours sont majoritaires – 59 % de contrats réguliers et 38 % pour l'accueil occasionnel.
- Suivi de la maintenance : les contrôles réglementaires ont été faits en lien étroit avec la Mairie. Interventions des services techniques. Travaux nécessaires à envisager : réaménagement du jardin, nettoyage du sol, retouches peinture mur, changement des luminaires
- Indicateurs financiers : 46 705 € de déficit en 2024 dus à une perte de recettes (dont environ 15 000 € de moins liés à une baisse de fréquentation).
- Perspectives 2025 :
 - Axe important sur la formation des personnels (équipes et directrices d'équipements)
 - Poursuite du projet pédagogique

En conclusion : équipe stable sur la structure, enfants épanouis, familles satisfaites et bon fonctionnement de la crèche.

Mme le Maire remercie les intervenantes pour leur présentation riche et complète.

Mme Françoise RAOULT demande des précisions sur la manière de procéder pour une inscription d'urgence, notamment si la demande émane du CCAS : Pauline Malatesta répond qu'il faut contacter directement la directrice de la crèche, sans procédure particulière.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 PAR EPAL POUR LE CENTRE DE L'ENFANCE TI GLAS, CODE CM2505_02

RAPPORTEUR : GAELLE ZANEGUY

Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe au Maire, rappelle que l'association EPAL gère le centre polyvalent de l'enfance et de la culture de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (Ti Glas et Ti Ar Re Yaouank) dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public renouvelée en 2023. Le contrat en cours a été signé le 1^{er} juillet 2023 et s'achèvera le 30 juin 2028.

Mme le Maire accueille et remercie de leur présence les représentantes d'EPAL, Mmes Orélie ROSEC, coordinatrice d'EPAL, Gwénaëlle FICHOU, responsable périscolaire et administrative à EPAL et Charlotte AUDIGUIER responsable du local jeunes.

A partir d'un diaporama, elles ont présenté les activités du centre et les temps forts intervenus en 2024, ainsi que les perspectives pour 2025.

Quelques éléments sont mis en lumière :

- 379 familles sont concernées par les activités et les effectifs sont en constante croissance (50 familles en plus en 2024 > 446 inscrits en secteur enfance et 116 en jeunesse)
- Forte augmentation des effectifs surtout sur l'accueil périscolaire du soir
- Accueil des moins de 6 ans : aujourd'hui en sureffectif (le bâtiment étant prévu pour une jauge de 40 enfants)
- Lieu de vie ouvert 5 jours par semaine ; des activités complémentaires pendant les vacances
- Activités culturelles et sportives, conventions avec les principaux clubs sportifs
- Nouveauté en 2024 : construction du projet de l'espace de vie sociale (EVS)

Mme Gaëlle ZANEGUY indique que la commission s'est interrogée sur les raisons de cette augmentation des effectifs à EPAL alors que les effectifs scolaires ont tendance à diminuer. Gwénaëlle Fichou répond que tous les parents dont les enfants sont en garderie le soir travaillent. Il est possible que ce soit pour des raisons économiques. On observe également que les parents ont de nouvelles habitudes : ils posent notamment plus de vacances pendant les vacances scolaires.

SECTEUR ENFANCE :

En 2024, un nouveau fonctionnement a été mis en place sur les points suivants :

- Goûter repris par la mairie
- Réunions techniques pour étudier la possibilité qu'EPAL occupe l'ancienne bibliothèque afin d'agrandir l'espace
- Dynamique Ecolabel (depuis 4 ans)
- Environ 10 enfants en situation de handicap accueillis à EPAL (partenariat avec le PRH 29)
- Etude de la PMI qui a demandé à n'avoir qu'une seule salle de sieste, ce qui a été fait
- Les bureaux ont été réaménagés pour laisser un espace pour les 5 ans et le bureau d'accueil a été remis près de l'entrée
- Travail pour remotiver les enfants sur les activités du temps méridien, qui constitue un moment important pour avoir moins d'enfants sur la cour et permettre aux enfants de faire les activités qui leur plaisent.
- Réunions régulières des équipes.

SECTEUR JEUNESSE :

- Légère baisse sur la Passerelle et l'espace Tremplin, liée à des jeunes qui viennent moins fréquemment.
- En revanche une forte progression de la fréquentation des jeunes est observée les mercredis et surtout les samedi après-midi, grâce à un lien avec l'animatrice qui est désormais bien identifiée. Certains jeunes n'ont aucune activité le samedi après-midi, ce qui leur permet de fréquenter l'espace jeunes.
- Equipe de 3 professionnels
- Des séjours organisés (Cléder, Barcelone) avec de l'autofinancement d'actions initiées par les jeunes
- Participation active au réseau des structures jeunesse de Morlaix Communauté.

Mme Emilie MESSAGER remarque que la communication sur les horaires de l'espace jeunes gagnerait à être renforcée. Orélie ROSEC répond qu'une information pourra être mise dans l'Inkanter.

PREFIGURATION DE L'EVS EN 2024 :

- 1^{ère} partie de l'année : mobilisation des habitants, mise en place d'une gouvernance permettant le déploiement des initiatives citoyennes.
- 2^{ème} partie de l'année : écriture du projet pour 2 ans et l'équipe ainsi que les élus municipaux ont insisté pour obtenir la labellisation pour 2 ans à partir de 2025, ce qui a fonctionné.

EQUIPE :

- 17 salariés basés sur Saint-Thégonnec
- Des formations régulières

Les intervenantes exposent les temps forts organisés en 2024 et présentent les projets démarrés ou à venir pour l'année 2025. Orélie ROSEC redit son souhait de travailler avec la mairie pour occuper l'espace libéré par la bibliothèque.

Finances : la forte fréquentation des familles a permis d'augmenter les recettes. L'exercice 2024 est bénéficiaire de 5000 € alors que l'exercice 2023 s'était terminé avec un déficit de 6000 €.

EPAL tient à souligner que les coûts d'inscription restent très accessibles pour les familles grâce à la forte participation de la collectivité qui finance la structure à hauteur de 60 %, ce qui constitue un véritable choix politique.

M. Claude CRAS suggère qu'un temps fort soit organisé par EPAL.

Mme Gaëlle ZANEGUY remercie les intervenantes. Elle se réjouit de la relation de qualité que la collectivité entretient avec les délégataires des deux DSP concernant l'enfance et la jeunesse, qui offrent des services de qualité et innovants.

Mme le Maire rappelle que la commune a fait un vrai choix en consacrant une part importante du budget communal à l'enfance et à la jeunesse, et que la collectivité peut s'en réjouir. Les enfants accueillis aujourd'hui sont les citoyens de demain : la commune contribue à les aider dans la vie grâce à ces structures qui ont un véritable rôle d'éducation à côté de l'école. Ce choix communal a été fait sous le mandat de l'ancien maire M. Yvon ABIVEN. Gwénaëlle Fichou souligne que les familles s'en rendent compte. Elle indique aussi qu'EPAL va régulièrement à Loc-Eguiner pour avoir une présence sur ce secteur de la commune, et que c'est rentré dans les habitudes.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OBJET : ELABORATION DE LA LISTE DES JURÉS D'ASSISES POUR 2026, CODE CM2505_03 (DELIBERATION NON EXECUTOIRE)

RAPPORTEUR : MME LE MAIRE

Vu le Code de procédure pénale, notamment ses articles 254 à 267 ;

Vu le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 modifié authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté du Préfet du Finistère du 1^{er} avril 2025, concernant le nombre de jurés à désigner dans le département du Finistère pour l'établissement de la liste du jury d'assises pour 2026 ;

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner doit désigner 6 jurés parmi lesquels 2 seront retenus pour siéger potentiellement à la cour d'assises.

Le tirage au sort effectué à partir de la liste électorale a désigné :

- Perrine MAGUET
- Jean-Claude BLAIZE
- Simone STUM née LE ROY
- Xavier François METENIER
- Magali Sylvie DUVAL (DUCHESNE)
- Stéphane ANDREO

Le Conseil municipal, après avoir procédé au tirage au sort, prend acte de cette liste préparatoire des jurés d'assises, qui sera transmise aux autorités compétentes.

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES, CODE CM2505_04

RAPPORTEUR : HERVE GUEVEL

Mme le Maire rappelle les détails de certains articles relatifs aux versements de subventions, présentés lors de la séance budgétaire du 28 mars 2025 :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	
Subvention au CCAS (article 657363)	1 000 €
Subvention à la Caisse des écoles (article 657364)	28 500 €

Par ailleurs, M. Hervé GUEVEL, adjoint en charge du dossier, présente les propositions d'attribution de subventions étudiées par la commission vie associative :

Associations communales :

Association	Montant proposé
Association Aide aux devoirs – Saint-Thégonnec	250 €
Amicale des Retraités de Saint-Thégonnec	400 €
Amicale Laïque école FM. LUZEL	2 142 €
Les Amis de Sainte Brigitte	500 €
Anciens combattants (UNC)	200 €
Etoile Sportive Saint-Thégonnec	5 200 €
Association de soutien à la ferme Galilée (Philippines)	800 €
Danserien Bro Sant Tegoneg	500 €
Pétanque-club – Saint-Thégonnec	1 150 €
Société hippique de St Thégonnec	500 €
St-Thé Judo Club	1 000 €
St-Thé Loisirs	300 €
Tennis Club des Deux Rives	700 €
FNACA Saint-Thégonnec	150 €
FNACA Loc-Eguiner	150 €
Amicale des sapeurs-pompiers de St Thégonnec	720 €
Gym adultes	1 200 €
Overlord Breizh 44	500 €
Section officiers marins en retraite et veuves du canton de Saint-Thégonnec	150 €
L'œuf ou la poule ?	400 €
Tennis Club des Deux Rives (pour l'organisation de "La tête et les jambes")	1 030 €
YP Fighters	150 €

Arbre de Noël des écoles – OCCE Ecole François-Marie Luzel	6 € / élève inscrit à la rentrée 2025-2026
Arbre de Noël des écoles – OGEC Ecole du Sacré Cœur	
Arbre de Noël des écoles – OGEC Sainte-Jeanne d'Arc	
TOTAL	18 092 € (hors subventions pour les arbres de Noël)

Associations extérieures :

Association	Montant proposé
Association Prévention Routière	150 €
SOS Amitié Brest	50 €
Solidarités paysans Bretagne	50 €
SPREV (Association Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie)	1 400 €
Handball de Pleyber-Christ	350 €
Association des accidentés de la vie - FNATH	50 €
Secours catholique	700 €
Tout c'est le Rythme	250 €
ADMR Région de Morlaix	1 440 €
ASAD (Association pour le soutien aux Adultes en difficulté)	200 €
Les restos du cœur	500 €
UCPM	500 €
Alcool assistance	150 €
Les Utopistes en Action	700 €
TOTAL	6 490 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne un avis favorable, à l'unanimité, à ces propositions.

M. GUEVEL a ensuite présenté les propositions d'attribution de subventions d'associations communales où siègent au CA des membres du Conseil Municipal ou ayant des liens avec un membre du CA. Lors de cette présentation par association, les élus concernés ont quitté la salle et n'ont donc pas pris part au vote. Hormis ces élus, **le Conseil Municipal a donné un avis favorable, à l'unanimité, aux propositions ci-dessous :**

Association	Montant proposé	
Saint-Thégonnec patrimoine vivant	4 000 €	Mme Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, membre du CA de l'association a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote.
Le jardin de Penfo	500 €	M. Sébastien GERARD, président de l'association a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote
Droit à l'emploi Saint-Thé Loc	1 250 €	M. Josselin BOIREAU, Martine MADEC et Mme Françoise GALLOU, membres du CA de l'association ainsi que Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER, dont l'époux est le président de l'association ont quitté la salle et n'ont donc pas pris part au vote
Comité de jumelage de Silverton	800 €	M. Hervé GUEVEL, conformément aux statuts du Comité de jumelage, a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote
Société de chasse Loc-Eguiner	300 €	M. Jean-Pierre CHEVER, membre du CA de l'association, a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote.
TOTAL	6 850 €	

Les crédits relatifs aux subventions versées aux associations communales et extérieures figurent au BP 2025, au c/65748.

OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS, CODE CM2505_05

RAPPORTEUR : CAROLYN ENGEL-GAUTIER

Mme le Maire expose qu'une consultation a été lancée en mars dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique de la salle des associations, de Ti ar re yaouank et du boulodrome, en vue de passer des marchés publics de travaux composés de quatre lots.

Les marchés ont été passés selon une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Vu le rapport d'analyse des offres produit par la société SOBRETEC dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés adaptés (MAPA),

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les marchés suivants et de l'autoriser ainsi à signer ces marchés :

<i>Titulaire</i>	<i>LOTS</i>	<i>Montant HT</i>
<i>Entreprise LA RENAISSANTE – Saint-Thégonnec</i>	<i>Lot n° 1 - Bardage bois et isolation</i>	<i>81 530,03 €</i>
<i>Entreprise BRIT ALU - Guipavas</i>	<i>Lot n° 2 – Menuiseries extérieures aluminium</i>	<i>70 001,01 €</i>
<i>Entreprise GUIVARC'H PLAFONDS – Tremuson (22)</i>	<i>Lot n° 3 – Faux-plafonds</i>	<i>14 192,00 €</i>
<i>Entreprise ARCEM – Taulé</i>	<i>Lot n°4 – Electricité</i>	<i>7 400,00 €</i>

Le montant des offres représente une somme de 173 123,04 € HT soit 207 747,65 € TTC. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER précise qu'un contrat a été signé avec la SOBRETEC pour assurer le suivi du chantier, qui démarrera en septembre et se terminera fin décembre 2025. La salle des associations sera fermée du 15 septembre au 25 décembre. Les associations utilisatrices de la salle des associations seront prochainement rencontrées pour étudier les possibilités d'autres locaux.

Mme le Maire se satisfait que les offres restent dans l'enveloppe dédiée, avec un montant total qui est même inférieur au montant qui avait été estimé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte les attributions proposées**
- **Autorise Mme le Maire à signer ainsi les marchés publics et tout acte y afférent.**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD29 (VOLET 2 PACTE FINISTERE 2030) POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE ASSOCIATIONS, CODE CM2505_06

RAPPORTEUR : CAROLYN ENGEL-GAUTIER

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci l'a autorisée, en séance du 12 septembre 2024, à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre du volet 2 du Pacte Finistère, pour la rénovation énergétique de la salle des associations, de Ti ar re Yaouank et du boulodrome.

Suite à la réalisation de l'étude par le cabinet SOBRETEC à l'automne 2024 et après attribution des marchés de travaux, le budget global de l'opération est estimé à 220 000 € HT au lieu de 190 000 € HT (évaluation septembre 2024).

Mme le Maire propose donc de réactualiser le montant de subvention pouvant être sollicité auprès du Conseil départemental du Finistère, selon le plan de financement suivant :

<u>DEPENSES</u>	<u>€ HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>Taux</u>	<u>€ HT</u>
Travaux de rénovation énergétique de la salle des associations	220 000 €	DETR (subvention confirmée)	43 %	95 000 €
		Conseil départemental du Finistère	36 %	80 000 €
		Autofinancement	21 %	45 000 €
HT	220 000 €	HT	100 %	220 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet présenté, approuve le plan de financement prévisionnel ainsi modifié et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 80 000 € auprès du Conseil départemental du Finistère suivant le plan de financement ci-dessus.

OBJET : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE L'EGLISE NOTRE DAME DE SAINT THEGONNEC ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – CM2505_07

RAPPORTEUR : CAROLYN ENGEL-GAUTIER

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 23 février 2023, le Conseil municipal a validé le budget prévisionnel des travaux de couverture de l'église classée Notre-Dame de Saint-Thégonnec pour un montant de 445 000 € HT (420 000 € pour les travaux et 25 000 € pour la maîtrise d'œuvre).

Par délibération du 12 septembre 2024, le Conseil municipal a validé une enveloppe complémentaire de 120 000€ HT prenant en compte la réalisation de travaux d'urgence sur la croisée, les révisions de prix et des coûts annexes. Le Conseil municipal avait ainsi approuvé l'actualisation du budget de rénovation de la couverture de l'église, le portant à un total de 565 000 € HT.

Mme le Maire informe l'assemblée que de nouveaux travaux complémentaires sont nécessaires, suite à la découverte pendant le chantier d'une attaque parasitaire de mэрule dans le Transept Nord. Des investigations

ont été menées depuis le mois de février, obligeant à interrompre le chantier de couverture. Un traitement de la zone de charpente et de la maçonnerie doit être réalisé au plus vite et le montant global de ces travaux complémentaires est estimé à 55 000 € HT.

Les travaux seront effectués en partie par les entreprises titulaires des marchés de travaux, nécessitant la signature d'avenants aux marchés en cours. Ces travaux consistent notamment dans la dépose de pièces de charpente, leur traitement ainsi que le traitement d'éléments de maçonnerie. Les travaux nécessitent l'installation d'un échafaudage intérieur.

Par ailleurs, des demandes de subventions peuvent être sollicitées auprès de :

- la DRAC à hauteur de 40 % de l'enveloppe complémentaire de 55 000 € HT, soit 22 000 €
- le Conseil départemental du Finistère à hauteur de 20 %, soit 11 000 €
- la Région Bretagne à hauteur de 20 %, soit 11 000 €.

Selon ce plan de financement prévisionnel, le reste à charge pour la commune serait de 20 %, soit 11 000 €.

Une actualisation du budget global des travaux de l'église sera présentée à une prochaine séance du Conseil municipal.

Mme le Maire insiste sur la nécessité de reprendre le chantier de couverture au plus vite, d'où la nécessité de réaliser ces travaux pour traiter la masure au plus vite.

Un échafaudage sera installé dans l'église à partir du 2 juin et l'église sera fermée au public du 18 au 23 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la réalisation de ces travaux complémentaires imprévus sur l'église Notre-Dame de Saint-Thégonnec pour un montant prévisionnel de 55 000 € HT et autorise Mme le Maire à :

- **Signer les avenants aux marchés de travaux en cours**
- **Solliciter les subventions de la DRAC, le Conseil départemental du Finistère et la Région Bretagne comme indiqué ci-dessus**
- **Signer tout autre document en lien avec les points évoqués ci-dessus.**

OBJET : GRATUITE DES ABONNEMENTS A LA MEDIATHEQUE TI LUTIG ET AU POINT LECTURE DE LOC-EGUINER, CM2505_08

RAPPORTEUR : EMILIE MESSAGER

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la nouvelle médiathèque Ti Lutig ouvrira prochainement ses portes au public le 7 juin 2025.

Mme Emilie MESSAGER expose que Morlaix Communauté prépare actuellement des délibérations concernant la mise en place du réseau de lecture publique. Le Conseil municipal sera amené à délibérer à ce sujet en juillet ou septembre.

L'ouverture de la médiathèque Ti Lutig étant proche, il convient de délibérer sur la gratuité des abonnements à Ti Lutig, condition pour faire partie du réseau de lecture publique intercommunal.

Actuellement l'abonnement pour les familles est de 16 € par an, et apporte 1800 € de recettes annuelles à la commune. L'essentiel des abonnements correspond actuellement à l'inscription d'enfants, pour lesquels l'inscription est déjà gratuite.

Mme Gaëlle ZANEGUY souhaite rappeler le contexte du Covid où la culture avait été considérée comme non essentielle, et pourtant elle l'est car elle permet la connaissance et l'ouverture au monde.

Mme le Maire estime que la gratuité enlèvera toute barrière à l'accès à la lecture et à la culture au sein de la médiathèque.

Mme Françoise RAOULT se demande comment l'information va circuler auprès de la population. Il lui est répondu que l'information a déjà été donnée aux usagers actuels et circulera rapidement ensuite. Elle demande également si la gratuité est possible pour tous les usagers de Morlaix Communauté : ce sera le cas.

Mme Emilie MESSAGER informe également les membres du Conseil municipal de la possibilité d'une visite de la médiathèque en avant-première le 5 juin pour les élus (12 à 13 h ou 17 à 18h).

Elle donne ensuite lecture de la délibération comme suit :

La médiathèque de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner participe à la construction du réseau de lecture publique de Morlaix Communauté. La Communauté d'agglomération et les communes membres ont travaillé à la rédaction d'une charte de fonctionnement du réseau et d'un règlement intérieur. Ces documents, validés en Bureau communautaire, seront prochainement examinés par le Conseil communautaire puis proposés au vote d'une séance du Conseil municipal.

Dans le cadre des orientations de lecture publique de Morlaix Communauté, il est notamment proposé que les communes membres adoptent un principe de gratuité des abonnements aux médiathèques pour l'ensemble du réseau.

L'objet de la présente délibération est de proposer l'application de la gratuité des abonnements dès l'ouverture au public de la médiathèque Ti Lutig le 7 juin 2025 ainsi que pour le point lecture du Ti Wanik à Loc-Eguiner.

Les médiathèques constituent le premier équipement culturel de proximité des communes. Selon le manifeste IFLA-UNESCO 2022 sur la bibliothèque publique, « la bibliothèque publique [...], offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. Elle est nécessaire à la vitalité de sociétés de la connaissance, car elle permet l'accès à la création et le partage de connaissances de tous types, y compris scientifiques et locales, et ce sans barrières commerciales, technologiques ou juridiques ».

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique définit les missions des bibliothèques comme essentielles pour garantir un accès gratuit à des collections pluralistes, diversifiées et renouvelées régulièrement, facilité par l'établissement d'une politique documentaire.

Le diagnostic « Pour transformer la lecture publique de Morlaix Communauté » établi en 2023 met en avant une fréquentation disparate des médiathèques, en-deçà des moyennes nationales, qui est corrélée à des déséquilibres manifestes (isolement géographique, économique ou social), altérant l'accès aux premiers lieux culturels de proximité des communes.

Ainsi, la gratuité de l'accès à l'emprunt des documents au sein du réseau des médiathèques de Morlaix Communauté apparaît comme une opportunité majeure pour élargir et diversifier les publics, et devenir des citoyens actifs par l'accès à l'information, à des pratiques culturelles et sociales.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la gratuité des adhésions pour la médiathèque Ti Lutig de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et du point lecture de Loc-Eguiner (Ti Wanik), pour l'ensemble des usagers, dès l'ouverture de la nouvelle médiathèque le 7 juin 2025.

La gratuité permettrait :

- d'être plus accessible en ôtant le rapport financier pour tous les publics, peu importe sa condition sociale ou géographique, apportant une amélioration de l'image du service et de la qualité relationnelle entre les bibliothécaires et les usagers,
- d'envoyer un message fort de solidarité, en enlevant la barrière symbolique et financière pour les plus modestes et les plus éloignés de la culture sur le bassin de vie (Analyse des besoins sociaux pour Morlaix Communauté, 2022),
- d'affirmer la bibliothèque comme un service public essentiel de la lecture, de la culture, de l'information et de la formation ouvert à tous.

Ces orientations sont en parfaite cohérence avec le projet culturel et scientifique de la médiathèque Ti Lutig, dont la dimension « Tiers-Lieu » affirmée dès le début du projet, vise à accueillir l'ensemble des habitants.

La mise en place de la gratuité des abonnements a été prise en compte dans la construction du Budget Primitif 2025 adopté par le Conseil municipal du 28 mars 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Mme MESSENGER et de Mme le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve la mise en place de la gratuité des abonnements à la médiathèque Ti Lutig et au point lecture du Ti Wanik à Loc-Eguiner, avec application à compter du 7 juin 2025.

OBJET : CESSION D'UN CHEMIN PIETONNIER AU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, CM2505_09

RAPPORTEUR : YVON POULIQUEN

Mme le Maire indique qu'en 2019, M. Gurvan CAVALEC, domicilié au 4, Lotissement de Gorre Loc, avait part de son souhait d'acquérir un chemin piétonnier situé entre le lot 4 et le lot 3 du lotissement de Gorre Loc. Cette demande avait fait l'objet d'un avis favorable du bureau municipal et de la commission en charge des affaires foncières, moyennant un prix de vente de 3,70 € par m² et une prise en charge de l'ensemble des frais de bornage et de notaire par l'acheteur.

Néanmoins le bornage et la transmission du dossier au notaire n'ont pas été mises en œuvre depuis cette décision. Compte-tenu du délai écoulé, les Commissions travaux, aménagement et bâtiments ont réexaminé le dossier et y ont apporté une réponse favorable à l'unanimité, aux mêmes conditions qu'en 2019.

Mme le Maire propose un déclassement de cette portion de voie communale et précise que l'article L 141-3 du Code de la voirie routière prévoit que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Or, la cession envisagée est de nature à ne pas porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, le chemin étant en impasse et les riverains ayant donné leur accord à l'acquisition du chemin par M. Gurvan CAVALEC.

Mme le Maire propose à l'assemblée d'accepter la demande d'acquisition du chemin piétonnier concerné au lotissement de Gorre Loc par M. Gurvan CAVALEC, au prix de 3,70 € le m², les frais de bornage et de notaire revenant à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE le déclassement d'une portion de voie communale située entre le lot 3 et le lot 4 du lotissement de Gorre Loc, ainsi que sa cession aux conditions indiquées ci-dessus,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces s'afférant au dossier.**

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente d'un bien bâti situé au 7, chemin de bon repos
- Vente d'un bien bâti situé au 3, lotissement Queledern
- Vente d'un bien bâti situé au Lieu dit Croas Creis (compétence Morlaix Communauté – renonciation préemption le 15/05/25)
- Vente d'un bien bâti situé au 31, avenue de Ker Izella

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Obtention d'une subvention de 30 000 € (30 % des dépenses) au titre de la DETR pour la fourniture et pose de la chaudière à bois à l'école maternelle FML
- Obtention d'une subvention de 48 000 € (40 % des dépenses) de la DRAC pour les travaux complémentaires à l'église Notre-Dame Saint-Thégonnec (enveloppe de 120 000 € complémentaire votée en DM du budget 2024)
- Obtention d'une subvention de 40 741 € de Morlaix Communauté au titre du fonds de concours Modes Actifs pour les travaux de mobilité douce réalisés rue des Genêts et rue Lividic.
- Création du comité de jumelage entre la ville de Saint-Thégonnec et la ville d'ALLASSAC (Corrèze)
- Ouverture médiathèque Ti Lutig :
 - Rappel : ouverture de la médiathèque Ti Lutig au public le samedi 7 juin et Inauguration le 20 juin à 18h
 - Visite en avant-première pour les agents, élus et bénévoles le 5 juin entre 12 et 13h ou entre 18 et 19 h

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Transformation douche en WC - Ti Glas	Kerbaul	3 065,45 € TTC
Travaux électricité église	Kerbaul	6 010,08 € TTC
Chaudière école	Kerbaul	78 956,42 € TTC
Matériel entretien cimetière	L'eleouet	8 204,80 € TTC
Autolaveuse	PLG	4 713,86 € TTC
Relamping Mairie	YESSS Electrique	2 252,28 € TTC
Traitement bois église Transept Nord	Ligavan	10 754,88 € TTC
Expertise église Transept Sud	Union d'expert	5 160 € TTC
Traceur à pulvérisation	SDU	1 571,14 € TTC
Alarme ossuaire de l'église	Actalarm	3 168,12 € TTC
Travaux aménagement chaudière	La Renaissance	11 336,52 € TTC
Panneau signalisation	Isosign	4 901,27 € TTC
Aire de jeux de Loc-Eguiner	SDU	10 961,48 € TTC
Cavernes	Marbrerie Kerguiduff	4 639,20 € TTC
Polycarbonate sur tribune stade	CPO	3 867,96 € TTC
Remplacement moteur et courroie sur hotte du Restaurant scolaire	Caillarec	1 122,62 € TTC

RAPPORTS DES COMMISSIONS

CCAS – Mme Hélène RUMEUR

- Petite participation pour la chasse aux friandises
- Prochaine réunion de la commission du CCAS : début juin

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) – M. Josselin BOIREAU

➤ TZCLD

- Malheureusement un salarié de TZCLD est décédé. Un nouveau salarié a été recruté, portant à 42 le nombre de personnes employées.
- Visites du projet dans le cadre de la semaine des travaux utiles, projection du documentaire « Au Boulot », table ronde avec Mme le Maire et des partenaires ; les entreprises locales ont souligné qu'elles ne pourraient plus se passer des services de Nevez Amzer, ce qui est un signal très positif.
- Proposition d'une 3^{ème} loi d'expérimentation en cours, soutenue par plus de 140 députés et portée par le député des Vosges Stéphane Viry (LIOT), qui sera prochainement présentée. Cette loi vise à prolonger les projets TZCLD afin qu'ils ne soient plus considérés comme des démarches expérimentales.
- AG de Droit à l'emploi et renouvellement du CA avec l'entrée de Martine Madec
- Marché proposé le 20 juin.

➤ Environnement :

- AG de Bruded, réseau des communes en transition, à St Martin des Champs.
- Rendez-vous avec le réseau Cohérences pour faire un état des lieux sur la biodiversité à Saint-ThéLoc et lancer un baromètre de la biodiversité avec les habitants.
- 19 mai : formation proposée aux services techniques et élus sur les mesures de protection des hirondelles et martinets (dans le cadre de la convention signée avec la LPO).
- Fête de la nature : événements, expo des enfants de Ti Glas et résidents de l'Ehpad

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires – Mme Gaëlle ZANEGUY et Mme Viviane LE BIHAN

Rapports d'activité présentés par les titulaires des DSP : cela constitue un moment important car c'est une part conséquente du budget communal.

Le marché concernant les prestations de restauration scolaire sera attribué lors d'un prochain conseil municipal.

Préparation de la rentrée scolaire : commission croisée avec la commission RH sur le recrutement du responsable du restaurant scolaire.

Préparation du nouveau conseil municipal des jeunes avec des élections en cours d'organisation.

Commission Ressources Humaines et vie associative – Mme Françoise RAOULT et M. Hervé GUEVEL :

➤ **Vie Associative (Hervé GUEVEL) :**

Un comité de jumelage avec la commune d'Allasac en Corrèze vient d'être créé. Philippe Leymarie est le président du comité de jumelage. La commune d'Allasac a déjà validé la charte et elle sera prochainement examinée par Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

Le groupe d'Allasac va être accueilli à Saint-ThéLoc pendant le week-end de l'ascension, avec un hébergement chez des élus du Conseil municipal. Des activités seront proposées. Une lettre d'intention sera signée pendant la présence du groupe à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, à l'occasion d'un pot de l'amitié le vendredi 30 mai à 18 h.

Il est proposé d'inviter les habitants qui le souhaitent à participer au pot.

Le comité de jumelage est issu des échanges de danseurs ; la volonté est d'aller plus loin pour des échanges avec les écoles, les clubs sportifs, les habitants et pourquoi pas les entreprises.

Prochaines activités notables des associations :

- AG du foot à 11 samedi 24 mai de 10 à 18h
- 31 mai tournoi du loup
- 15 juin : trail de la Penzé
- 7 juin : AG du tennis des 2 rives
- 4 juin : AG de St Thé Patrimoine Vivant

➤ **Commission RH (Françoise RAOULT) : pas de commission depuis le dernier conseil.**

Commission mixte urbanisme, travaux, bâtiments 6 mai - Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER et M. Yvon POULIQUEN

➤ **Bâtiments :**

- Un expert a été retenu pour étudier les modalités d'accueil de la biodiversité dans les bâtiments communaux.
- Convention avec le SDEF pour l'audit énergétique de Ti Glas : rendez-vous le 5 juin, étape préalable pour construire un projet de rénovation globale du bâtiment.

➤ **Urbanisme & voirie**

- Dossier relatif à la cession foncière du chemin piétonnier de Gorre Loc (validé en Conseil municipal ce jour)
- Travail sur la voirie rurale réalisé avec l'attente d'un chiffrage puis décision à prendre vers mi-juin
- L'opération « Intracting » éclairage public portée par le SDEF devrait commencer fin juin et se finir à l'automne.

Commission culture, communication, tourisme et village étape – Mme Emilie MESSAGER et M. Patrick LE MERRER

➤ **Emilie MESSAGER**

- Bulletin municipal
- Concours photo en cours
- Salle Kanevedenn : expositions en cours et à venir
- Médiathèque Ti Lutig : beaucoup d'animations proposées pour l'ouverture le 7 juin. Inauguration le 20 juin à 18h.
- Fête de la musique le 21 juin

➤ **Patrick LE MERRER :**

- Séance de cinéma de plein air le 24 août. Film choisi : « Un p'tit truc en plus »
- Couleurs de Bretagne le 21 septembre
- Randonnée avec St Thé Patrimoine Vivant le 23 juillet
- Pots d'accueil pour les camping-caristes en juillet et en août
- Projet Land Art avec une livraison à la rentrée

L'ordre du jour étant épuré, Mme le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 23 h.

Affichage réglementaire fait le 28 mai 2025.

Prénom	Nom	Qualité	Signature
Solange	CREIGNOU	Maire	
Sébastien	GERARD	Secrétaire de séance	